



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.10.2009 Bulletin 2009/42

(51) Int Cl.:
B65D 21/02 (2006.01) B65D 25/06 (2006.01)
D06F 95/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09157149.7**

(22) Date de dépôt: **02.04.2009**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **03.04.2008 FR 0852218**

(71) Demandeur: **Etablissements Georges David**
01100 Oyonnax (FR)

(72) Inventeur: **David, Hervé**
01100 Oyonnax (FR)

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**
Cabinet Lavoix Lyon
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(54) **Conteneur, notamment panier ou bac à linge**

(57) Ce conteneur (1), qui est notamment un panier ou un bac à linge, comprend un corps (3) comportant une paroi de fond (31) et une paroi latérale (33). Le conteneur (1) comprend en outre au moins un élément (5) formant paroi intérieure, l'élément comportant une armature déformable élastiquement, l'élément (5) étant apte à être fixé sur une partie (37) de la paroi latérale (33) et apte à être basculé, en configuration fixée sur la partie

(37), entre une première configuration stable, dans laquelle il est en appui contre la face interne de la partie (37), et une deuxième configuration stable, dans laquelle il définit avec la partie (37) un réceptacle (7) interne au corps (3). En outre, dans la première configuration, la concavité de l'armature est orientée vers l'intérieur du corps (3) et, dans la deuxième configuration, la concavité de l'armature fait face à la concavité de la partie (37) de paroi latérale (33).

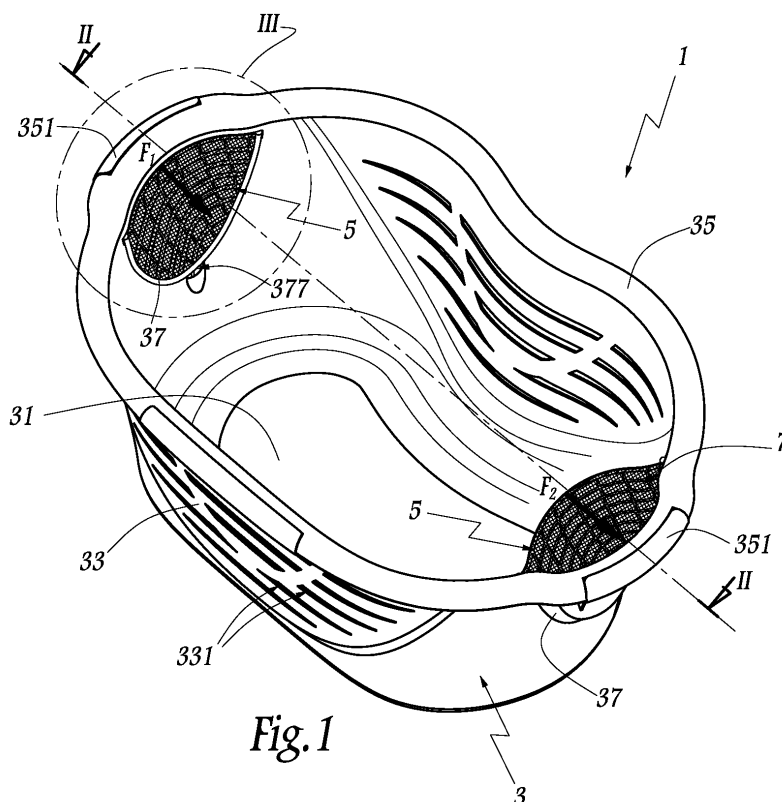


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention a trait à un conteneur, notamment à un panier ou un bac à linge, comprenant un corps comportant une paroi de fond et une paroi latérale. L'invention a également trait à une utilisation d'un tel conteneur.

[0002] Il est connu d'utiliser un panier ou un bac à linge pour stocker et transporter du linge. En particulier, un panier à linge est adapté pour transporter du linge sale en vue de son lavage ou du linge propre humide en vue de son séchage, par exemple sur un étendoir. Des accessoires de lavage, tels que des brosses ou des récipients de détergent, et des accessoires de séchage, tels que des pinces à linge, sont le plus souvent transportés conjointement avec le panier à linge. Cependant, lorsqu'un panier à linge est rempli de linge, il présente un poids important qui impose de la part d'un utilisateur un transport du panier à linge avec les deux mains. Dès lors, il est difficile pour l'utilisateur de transporter des accessoires de lavage ou de séchage en même temps que le panier, sauf à mettre ces accessoires dans le panier, au contact du linge, avec un risque d'enfouissement des accessoires sous le linge. Par ailleurs, il est connu d'accrocher sur un panier à linge un panier complémentaire destiné à contenir des accessoires de lavage ou de séchage. Un tel agencement augmente l'encombrement du panier à linge et empêche le gerbage du panier à linge avec d'autres paniers homologues lors de son rangement à vide.

[0003] Par ailleurs, le document GB-A-836 349 divulgue un panier comportant une paroi de fond, une paroi latérale ainsi que plusieurs éléments formant paroi intérieure. De tels éléments ne peuvent être basculés entre une première configuration stable, dans laquelle ils sont en appui contre la paroi latérale, et une deuxième configuration dans laquelle ils définissent chacun un réceptacle interne au panier. Cet agencement ne permet pas le gerbage du panier avec un autre panier du même type.

[0004] En outre, le document US-A-2 720 902 prévoit un chariot à linge comportant un conteneur. Le conteneur comprend un réceptacle pour pinces à linge. Ce réceptacle ne peut pas être amené dans une position stable dans laquelle il est en appui contre une paroi interne du conteneur. L'utilisation d'un tel conteneur est donc peu pratique.

[0005] C'est à ces inconvénients qu'entend plus particulièrement remédier l'invention en proposant un conteneur, notamment un panier ou un bac à linge, qui peut être gerbé avec des conteneurs homologues pour son rangement, tout en permettant un transport aisé de linge conjointement avec des accessoires de lavage ou de séchage.

[0006] A cet effet, l'invention a pour objet un conteneur, notamment un panier ou un bac à linge, comprenant un corps comportant une paroi de fond et une paroi latérale, le conteneur comprenant en outre au moins un élément formant paroi intérieure, l'élément comportant une arma-

ture déformable élastiquement, l'élément étant apte à être fixé sur une partie de la paroi latérale et apte à être basculé, en configuration fixée sur la partie, entre une première configuration stable, dans laquelle il est en appui contre la face interne de la partie, et une deuxième configuration stable, dans laquelle il définit avec la partie un réceptacle interne au corps, caractérisé en ce que, dans la première configuration, la concavité de l'armature est orientée vers l'intérieur du corps et, dans la deuxième configuration, la concavité de l'armature fait face à la concavité de la partie de paroi latérale.

[0007] Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, prises isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- dans chacune des première et deuxième configurations stables de l'armature, l'élément a une forme incurvée sensiblement complémentaire de la forme de la partie du corps ;
- l'armature est constituée en un matériau synthétique, de préférence en un matériau composite comprenant une matrice thermoplastique et un renfort fibreux ;
- une bordure périphérique de l'élément est, en configuration fixée de l'élément sur la partie, en appui contre la partie à la fois dans la première configuration et dans la deuxième configuration de l'élément ;
- le conteneur comporte des moyens de fixation de l'élément sur la partie, ces moyens étant compatibles avec le passage de l'élément entre ses première et deuxième configurations ;
- le conteneur est apte, lorsque l'élément est dans la première configuration, à recevoir en emboîtement un autre conteneur analogue ;
- la partie du corps est une partie de la paroi latérale présentant une concavité orientée vers l'intérieur du corps ;
- le corps a une forme allongée, le conteneur comprenant deux éléments fixés sur deux parties du corps opposées selon la plus grande longueur du corps.

[0008] L'invention a également pour objet l'utilisation d'un conteneur tel que décrit ci-dessus pour le stockage et le transport de linge, conjointement avec des accessoires de lavage et de séchage.

[0009] Les caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui va suivre de deux modes de réalisation d'un conteneur selon l'invention, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un conteneur conforme à un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une coupe selon la ligne II-II de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue à plus grande échelle et en éclaté du détail III de la figure 1 ;

- la figure 4 est une coupe, analogue à la figure 2, de deux conteneurs conformes au premier mode de réalisation de l'invention en configuration gerbée ;
- la figure 5 est une vue partielle d'un conteneur conforme à un deuxième mode de réalisation de l'invention, un élément formant paroi intérieure du conteneur étant dans une première configuration ; et
- la figure 6 est une vue analogue à la figure 5, l'élément formant paroi intérieure du conteneur étant dans une deuxième configuration.

[0010] Le conteneur 1 représenté sur la figure 1 comprend un corps 3, qui comporte une paroi de fond 31 de forme ovoïde, à partir de laquelle s'étend une paroi latérale 33 sensiblement perpendiculaire à la paroi de fond 31. Dans l'exemple décrit et représenté, le corps 3 est constitué en polypropylène. En variante, le corps 3 peut être constitué en tout autre matériau approprié tel que, à titre d'exemple, en polyéthylène, en aluminium, en osier, etc. La paroi latérale 33 est percée d'ajours 331. Ainsi, le corps 3 est adapté pour le stockage et le transport de linge, notamment de linge humide.

[0011] Le bord supérieur 35 de la paroi latérale 33, opposé à la paroi de fond 31, forme un bourrelet replié vers l'extérieur du corps 3. Deux éléments d'agrippage 351 équipent deux portions du bord 35 opposées selon la plus grande longueur du corps 3 ovoïde, de manière à former des poignées de préhension du corps 3.

[0012] La paroi latérale 33 comporte deux parties incurvées 37, identiques l'une à l'autre et opposées selon la plus grande longueur du corps 3 ovoïde. Chaque partie 37 présente une concavité orientée vers l'intérieur du corps 3 et s'étend en hauteur depuis le bord supérieur 35 jusqu'à une zone 333 de la paroi latérale 33 médiane entre le bord 35 et la paroi de fond 31.

[0013] Le conteneur 1 comprend également deux éléments 5 formant parois intérieures, chaque élément 5 étant fixé sur le corps 3 au niveau de l'une des parties incurvées 37. Chaque élément 5 comporte une armature ajourée 51, constituée en un matériau thermoplastique renforcé, par exemple en polypropylène chargé de fibres de verre. L'armature 51 comporte une bordure périphérique 59 globalement en forme de U, les extrémités de la bordure 59 en U étant reliées l'une à l'autre par un bord supérieur 52 de l'armature. Chaque élément 5 comporte également un filet 53 surmoulé sur l'armature 51.

[0014] Chaque élément 5 est fixé rigidement sur la partie 37 correspondante. A cet effet, l'armature 51 de chaque élément 5 comporte deux pattes latérales 55, qui s'étendent à partir de la bordure périphérique 59, au voisinage du bord supérieur 52 de l'armature. Chaque patte 55 s'étend sensiblement perpendiculairement par rapport au bord 52, en étant repliée sur elle-même. Les pattes 55 sont ainsi aptes à être insérées par compression élastique dans deux orifices 375 percés dans la partie 37, au niveau du bord supérieur 35 de la paroi latérale 33. Une fois insérées dans ces orifices 375, les pattes 55 sont propres à adopter une configuration non compri-

mée, dans laquelle l'extrémité de chaque patte 55 est en appui contre la face externe 37B de la partie 37 correspondante, ce qui immobilise, de façon amovible et par clipsage, les pattes 55 en prise dans les orifices 375. En outre, chaque élément 5 comporte une languette 57 de centrage, qui s'étend à partir de la bordure périphérique 59 et qui est destinée à être reçue et immobilisée, par vissage, rivetage ou tout autre mode de fixation approprié, dans un orifice complémentaire 377 prévu sur la partie 37 au niveau de la zone médiane 333 de la paroi latérale 33.

[0015] En configuration fixée d'un élément 5 sur la partie 37 correspondante par coopération des pattes 55 et de la languette 57 avec les orifices 375 et 377 de la partie 37, la bordure périphérique 59 en U de l'armature 51 est immobilisée en appui contre la face interne 37A de la partie 37. De plus, comme montré sur la figure 1, l'armature 51 de chaque élément 5 est déformable élastiquement et apte à être basculée entre une première et une deuxième configurations incurvées et stables. L'armature 51 forme un élément bi-stable. En d'autres termes, les configurations intermédiaires entre la première et la deuxième configurations ne présentent pas le caractère de stabilité. Pour ce faire, l'armature possède une tension inhérente qui exerce une force pour maintenir l'élément 5 de manière stable dans la première et la deuxième configurations. Ainsi, chaque élément 5 est apte, en configuration fixée sur la partie 37 correspondante, à adopter une première ou une deuxième configuration et à passer de l'une à l'autre, ces deux configurations étant représentées, respectivement, sur la gauche et sur la droite des figures 1 et 2.

[0016] Plus précisément, chaque élément 5 est apte à passer de sa première configuration vers sa deuxième configuration sous l'effet d'un effort F_1 , appliqué sur le bord supérieur 52 de l'armature 51 et dirigé à l'opposé de la partie 37 sur laquelle l'élément 5 est fixé, et de sa deuxième configuration vers sa première configuration sous l'effet d'un effort F_2 , appliqué sur le bord supérieur 52 et dirigé vers la partie 37 sur laquelle l'élément 5 est fixé. La fixation de chaque élément 5 sur la partie 37 correspondante par coopération entre les pattes 55 et les orifices 375 est compatible avec la déformation de l'armature 51 intervenant lors du passage de l'élément 5 entre ses première et deuxième configurations. Dans chacune de ses première et deuxième configurations, l'élément 5 a une forme incurvée, sensiblement complémentaire de la forme des parties 37.

[0017] Dans la première configuration d'un élément 5, visible sur le côté gauche des figures 1 et 2, l'élément 5 est en appui contre la face interne 37A de la partie 37, la concavité de l'armature 51, et donc de l'élément 5, étant orientée vers l'intérieur du corps 3, comme la concavité de la partie 37. Lorsque les deux éléments 5 du conteneur 1 sont dans la première configuration, le conteneur 1 est apte à recevoir en emboîtement un autre conteneur 1 analogue, comme visible sur la figure 4. Cette possibilité de gerbage de conteneurs 1 analogues ré-

sulte de la complémentarité de formes de chaque élément 5 dans la première configuration et de chaque partie 37 du corps 3.

[0018] Dans la deuxième configuration d'un élément 5, visible sur la droite des figures 1 et 2, la concavité l'armature 51, et donc de l'élément 5, fait face à la concavité de la partie 37. Dans cette deuxième configuration, l'élément 5 définit avec la partie 37 un réceptacle 7 interne au corps 3. Dans le cas d'un panier ou d'un bac à linge, le réceptacle 7 peut être utilisé pour le stockage d'accessoires de lavage ou de séchage, alors que le linge est stocké dans la partie principale du corps 3, délimitée par la paroi de fond 31, la paroi latérale 33 et les éléments 5 disposés dans la continuité de la paroi latérale 33.

[0019] La fixation de chaque élément 5 sur la partie 37 correspondante par coopération des pattes 55 et de la languette 57 avec les orifices 375 et 377 garantit le maintien de l'élément 5 sur la partie 37 à l'encontre d'efforts résultant du gerbage de conteneurs homologues sur le conteneur 1, lorsque les éléments 5 sont dans la première configuration, ou à l'encontre du poids d'accessoires entreposés dans le réceptacle 7, lorsque les éléments 5 sont dans la deuxième configuration.

[0020] En variante, l'armature 51 de chaque élément 5 peut être constituée en tout matériau de propriétés mécaniques appropriées, autre que du polypropylène chargé de fibres de verre, permettant un basculement de l'armature entre deux configurations stables. De plus, l'armature 51 peut être pleine, et non ajourée comme dans ce premier mode de réalisation, le surmoulage d'un filet sur l'armature n'étant alors pas nécessaire.

[0021] Dans le deuxième mode de réalisation représenté sur les figures 5 et 6, les éléments analogues à ceux du premier mode de réalisation portent des références identiques augmentées de 100. Le conteneur 101 représenté partiellement sur ces figures comprend un corps 103, identique au corps 3 du conteneur 1 du premier mode de réalisation, comportant une paroi de fond et une paroi latérale 133 sensiblement perpendiculaire à la paroi de fond. La paroi latérale 133 comporte un bord supérieur 135, qui forme un bourrelet replié vers l'extérieur du corps 103, et deux parties incurvées 137, identiques l'une à l'autre et opposées selon la plus grande longueur du corps 103, la concavité de chaque partie 137 étant orientée vers l'intérieur du corps 103.

[0022] Le conteneur 101 comprend également deux éléments 105 formant parois intérieures, fixés chacun sur le corps 103 au niveau de l'une des parties incurvées 137. Chaque élément 105 comporte un bandeau supérieur 151 formant une armature de l'élément 105 et constitué en un matériau thermoplastique renforcé, par exemple en polypropylène chargé de fibres de verre. Chaque élément 105 comporte également un filet 153, solidaire du bandeau 151 et délimité par une bordure périphérique 159 globalement en forme de U. La bordure 159 est constituée en silicone ou en tout autre matériau approprié et est reliée au bandeau 151 au niveau de chacune des extrémités 151 A de celui-ci.

[0023] Chaque élément 105 est fixé rigidement sur la partie 137 correspondante. Plus précisément, chacune des deux extrémités 151 A du bandeau 151 est solidarisée avec un plot 136 agencé sur le bord supérieur 135 de la paroi latérale 133. De manière avantageuse, la solidarisation des extrémités 151 A avec les plots 136 autorise une rotation R de chaque extrémité 151 A autour du plot 136 associé. Chaque élément 105 comporte également une languette 157 de centrage, qui s'étend à partir de la bordure périphérique 159 et qui est destinée à être reçue et immobilisée dans un orifice complémentaire 138 prévu sur la partie 137 au niveau de la zone médiane de la paroi latérale 133. En configuration fixée d'un élément 105 sur la partie 137 correspondante, la bordure périphérique 159 en U est immobilisée en appui contre la face interne 137A de la partie 137.

[0024] Le bandeau 151 de chaque élément 105 est déformable élastiquement et apte à être basculé entre une première et une deuxième configurations incurvées et stables, qui sont représentées respectivement sur les figures 5 et 6. De manière comparable à l'armature 51, le bandeau 151 forme un élément bi-stable.

[0025] Ainsi, chaque élément 105 est apte, en configuration fixée sur la partie 137 correspondante, à être basculé entre une première ou une deuxième configuration sous l'effet d'un effort F_1 ou F_2 appliqué sur le bandeau 151, de manière à faire basculer le bandeau 151 entre ses deux configurations stables. Dans la première configuration d'un élément 105, visible sur la figure 5, l'élément 105 est en appui contre la face interne 137A de la partie 137, la concavité du bandeau 151 étant orientée vers l'intérieur du corps 103. Lorsque les deux éléments 5 du conteneur 1 sont dans cette première configuration, le conteneur 101 est apte à recevoir en emboîtement un autre conteneur 101 analogue. Dans la deuxième configuration d'un élément 105, visible sur la figure 6, la concavité du bandeau 151 fait face à la concavité de la partie 137 et l'élément 105 définit avec la partie 137 un réceptacle 107 interne au corps 103. La fixation des extrémités 151 A du bandeau 151 au niveau des plots 136 avec possibilité de rotation R facilite le passage de l'élément 105 entre ses première et deuxième configurations.

[0026] Comme il ressort des exemples décrits ci-dessus, un conteneur 1, 101 conforme à l'invention est apte à être gerbé avec d'autres conteneurs 1, 101 analogues lorsque les éléments 5, 105 sont dans la première configuration, ce qui permet de réduire l'encombrement des conteneurs 1, 101 pour leur rangement. De plus, un conteneur 1, 101 conforme à l'invention est apte à recevoir du linge dans la partie principale du corps 3, 103 et des accessoires de lavage ou de séchage dans chaque réceptacle 7, 107 lorsque les éléments 5, 105 sont dans la deuxième configuration. Il en résulte un transport facilité de linge dans le conteneur 1, 101 conjointement avec des accessoires, ce qui est particulièrement avantageux lorsque le conteneur 1, 101 est rempli de linge et présente un poids important. En outre, les éléments 5, 105 étant

solidaires du corps 3, 103, il n'y a pas de risque de perte des éléments 5, 105. Le passage entre les première et deuxième configurations des éléments 5, 105 est également particulièrement aisé, par l'application d'un effort F_1 , F_2 sur une partie supérieure d'une armature 51, 151 de chaque élément 5, 105.

[0027] L'invention n'est pas limitée aux exemples décrits et représentés. En particulier, le corps 3, 103 peut ne pas être de forme ovoïde mais de toute autre forme adaptée, telle que par exemple de forme circulaire, de forme parallélépipédique, etc. De plus, chaque élément 5, 105 peut être fixé sur une partie 37, 137 par tout moyen approprié autre que les moyens de fixation mis en oeuvre dans les modes de réalisation précédents. Le nombre d'éléments 5, 105 et de parties 37, 137 du corps 3, 103 peut également être différent de deux, en fonction du nombre souhaité de réceptacles 7, 107. En outre, chaque élément 5, 105 d'un conteneur selon l'invention peut être fixé sur le corps 3, 103 du conteneur par surmoulage, voire moulé en une pièce avec celui-ci.

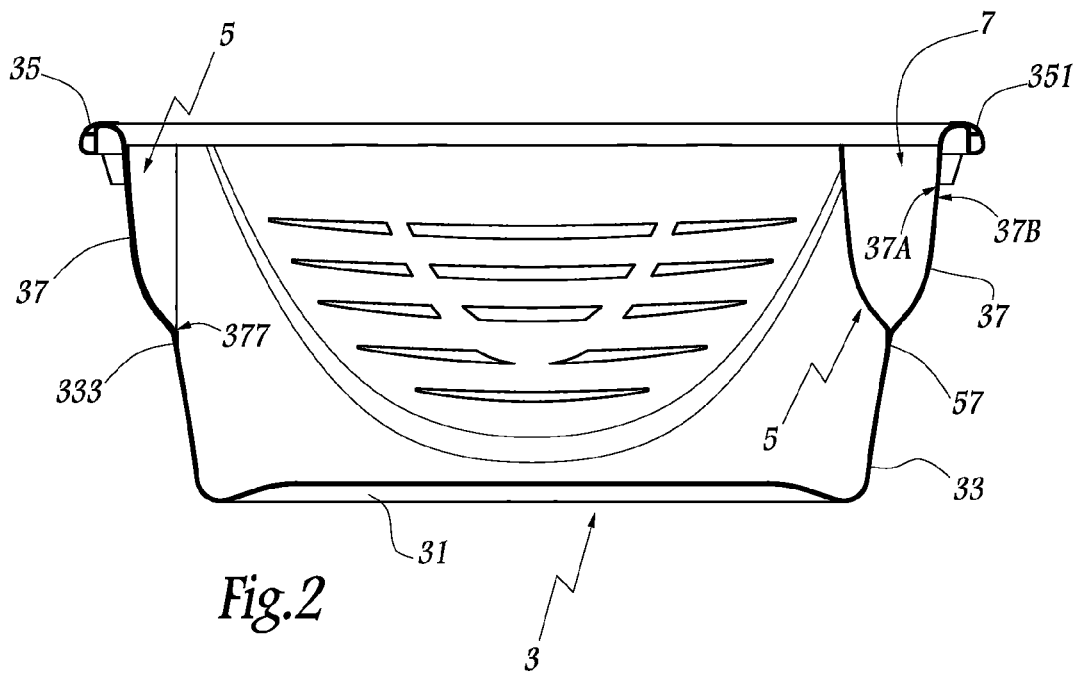
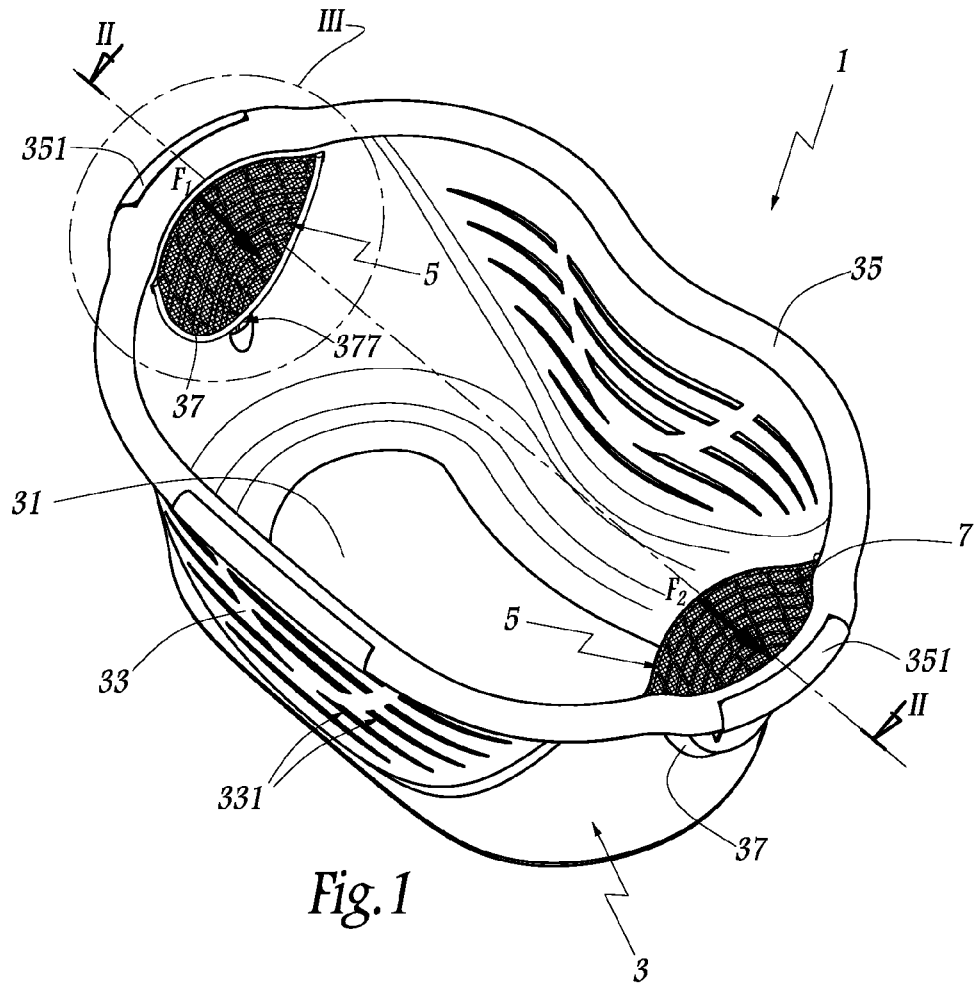
[0028] Par ailleurs, un conteneur 1, 101 conforme à l'invention peut être utilisé pour d'autres applications que le stockage et le transport de linge, la dimension et la rigidité du corps 3, 103 et des éléments 5, 105 étant adaptées en fonction de l'utilisation. Un tel conteneur 1, 101 à compartiment latéral escamotable peut être utilisé dans des applications variées nécessitant notamment la séparation d'éléments de natures différentes, à titre d'exemple dans tout dispositif de rangement.

Revendications

1. Conteneur (1 ; 101), notamment panier ou bac à linge, comprenant un corps (3 ; 103) comportant une paroi de fond (31) et une paroi latérale (33 ; 133), le conteneur (1 ; 101) comprenant en outre au moins un élément (5 ; 105) formant paroi intérieure, l'élément (5 ; 105) comportant une armature (51 ; 151) déformable élastiquement, l'élément (5 ; 105) étant apte à être fixé sur une partie (37 ; 137) de la paroi latérale (33 ; 133) et apte à être basculé, en configuration fixée sur la partie (37 ; 137), entre une première configuration stable, dans laquelle il est en appui contre la face interne (37A ; 137A) de la partie (37 ; 137), et une deuxième configuration stable, dans laquelle il définit avec la partie (37 ; 137) un réceptacle (7 ; 107) interne au corps (3 ; 103), **caractérisé en ce que**, dans la première configuration, la concavité de l'armature (51 ; 151) est orientée vers l'intérieur du corps (3 ; 103) et, dans la deuxième configuration, la concavité de l'armature (51 ; 151) fait face à la concavité de la partie (37 ; 137) de paroi latérale (33 ; 133).
2. Conteneur selon la revendication 1, **caractérisé en ce que**, dans chacune des première et deuxième configurations stables de l'armature (51 ; 151), l'élé-

ment (5 ; 105) a une forme incurvée sensiblement complémentaire de la forme de la partie (37 ; 137) du corps (3 ; 103).

3. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** l'armature (51 ; 151) est constituée en un matériau synthétique, de préférence en un matériau composite comprenant une matrice thermoplastique et un renfort fibreux.
4. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**une bordure périphérique (59 ; 159) de l'élément (5 ; 105) est, en configuration fixée de l'élément sur la partie (37 ; 137), en appui contre la partie (37 ; 137) à la fois dans la première configuration et dans la deuxième configuration de l'élément (5 ; 105).
5. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte des moyens (55, 57, 375, 377 ; 151 A, 136, 157, 138) de fixation de l'élément (5 ; 105) sur la partie (37 ; 137), ces moyens étant compatibles avec le passage de l'élément (5 ; 105) entre ses première et deuxième configurations.
6. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est apte, lorsque l'élément (5 ; 105) est dans la première configuration, à recevoir en emboîtement un autre conteneur (1 ; 101) analogue.
7. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie (37 ; 137) du corps (3 ; 103) est une partie de la paroi latérale (33 ; 133) présentant une concavité orientée vers l'intérieur du corps (3 ; 103).
8. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le corps (3 ; 103) a une forme allongée, le conteneur (1 ; 101) comprenant deux éléments (5 ; 105) fixés sur deux parties (37 ; 137) du corps opposées selon la plus grande longueur du corps.
9. Utilisation d'un conteneur (1 ; 101) selon l'une quelconque des revendications précédentes, pour le stockage et le transport de linge, conjointement avec des accessoires de lavage et de séchage.



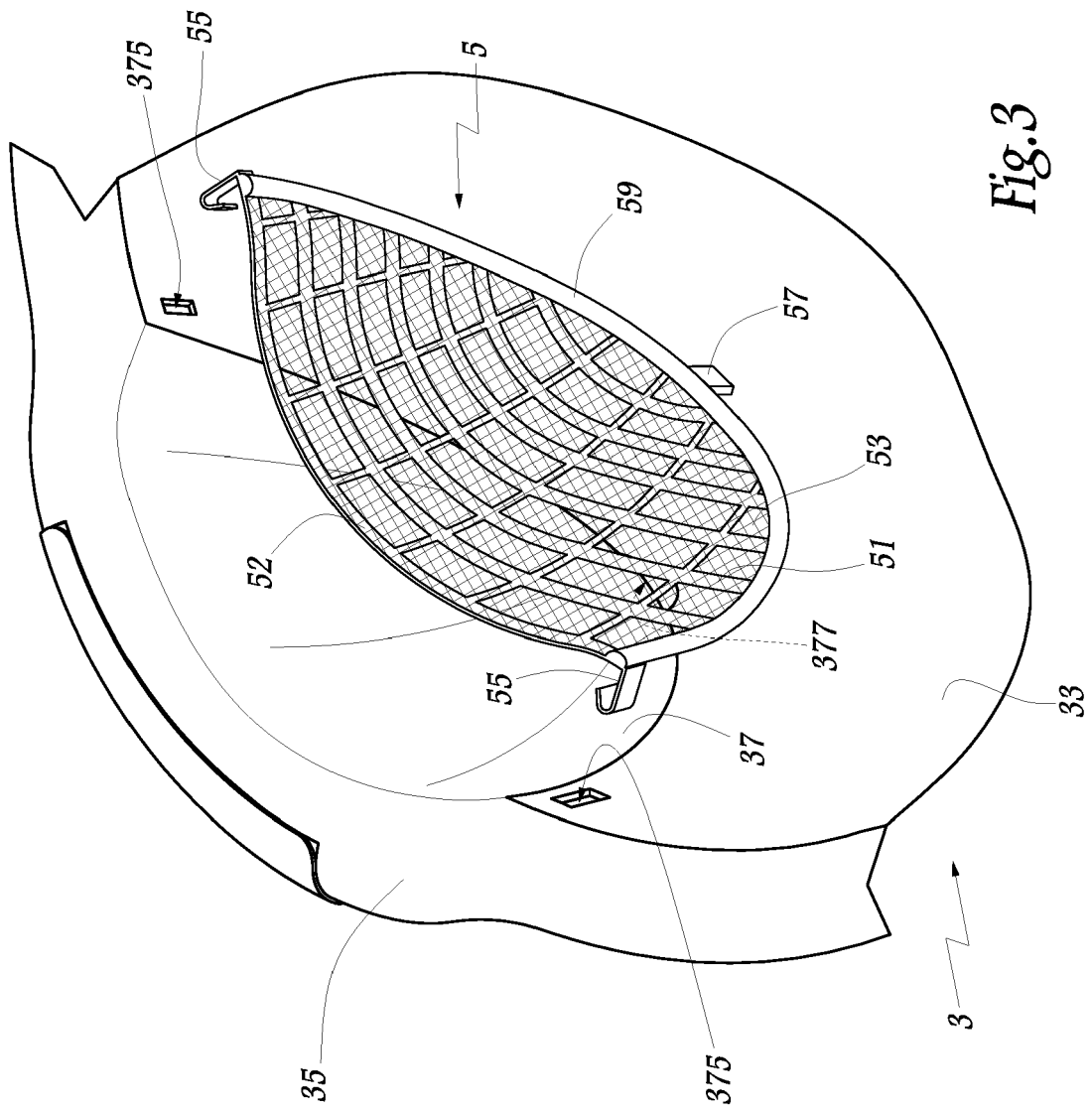


Fig. 3

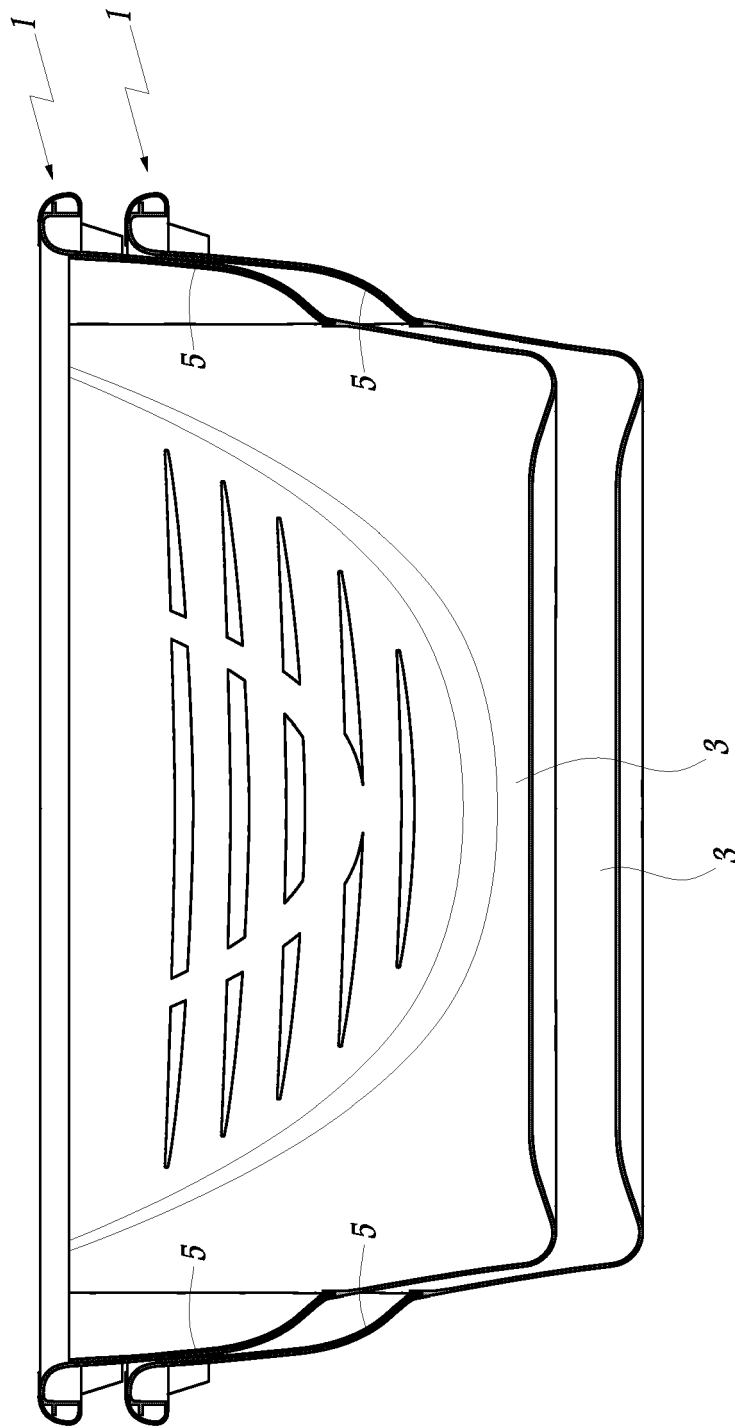
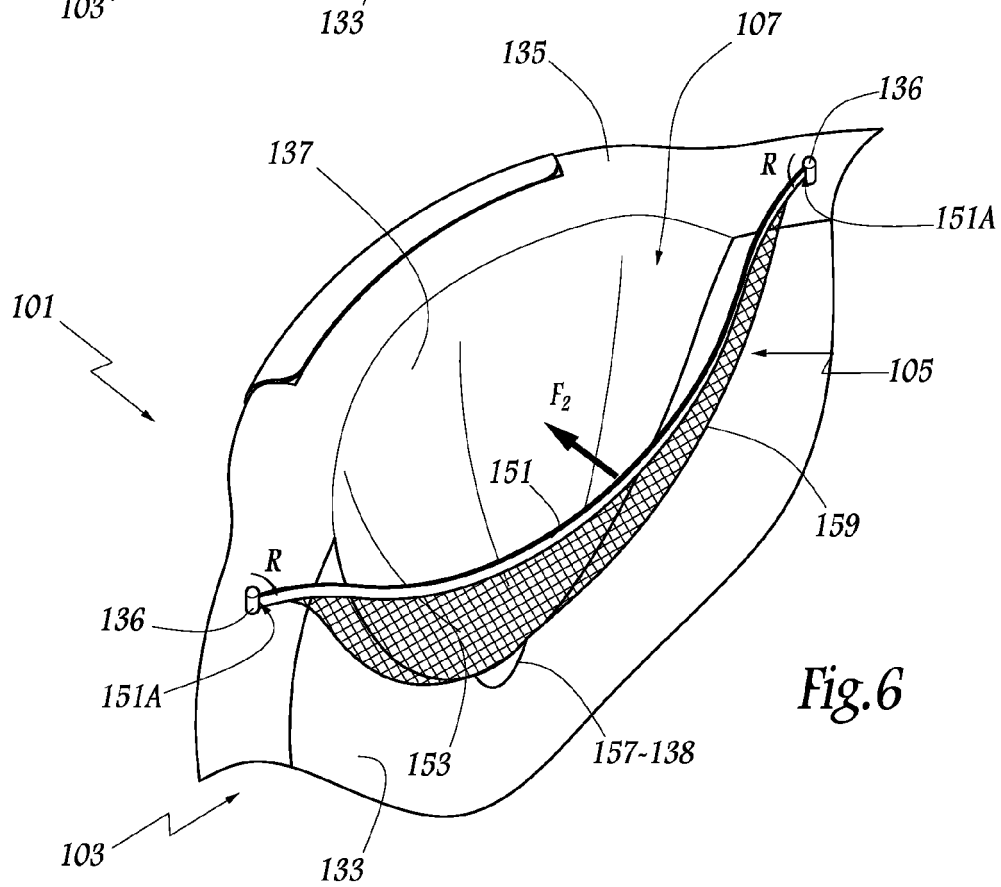
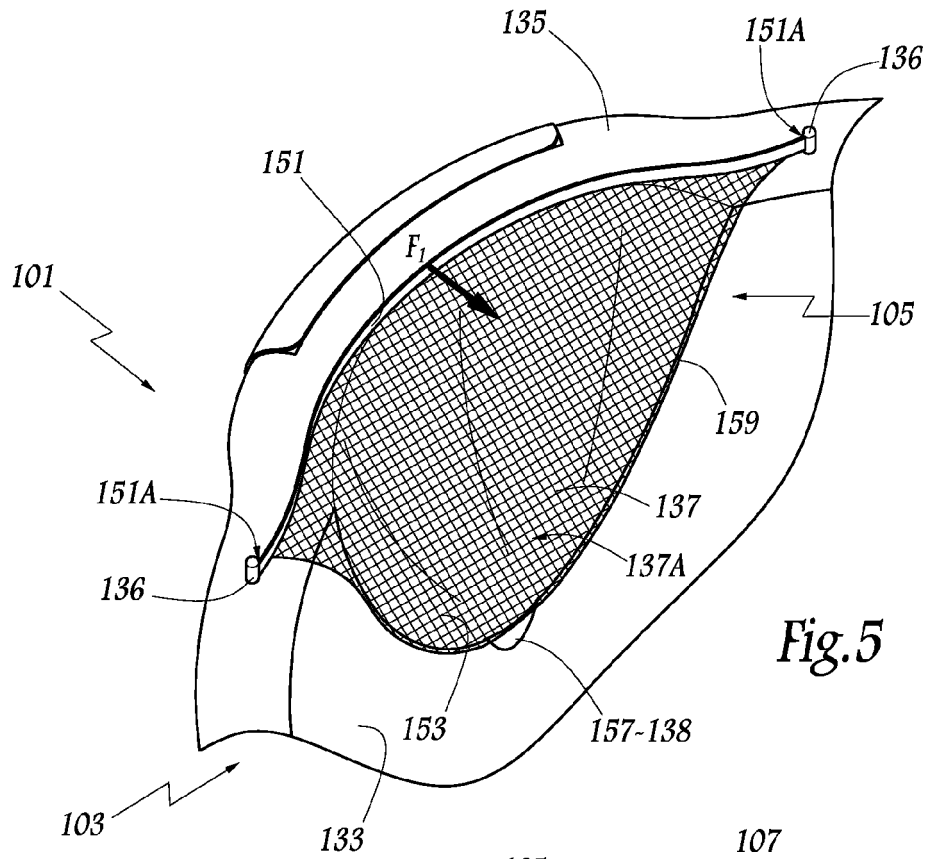


Fig. 4





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 15 7149

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2 720 902 A (JOHNSON THEODORE C) 18 octobre 1955 (1955-10-18) * colonne 1, ligne 47 - colonne 2, ligne 7; figures 1-3 *	1-10	INV. B65D21/02 B65D25/06 D06F95/00
A	DE 20 2004 009530 U1 (CONTEYOR MULTIBAG SYSTEMS NV [BE]) 23 septembre 2004 (2004-09-23) * alinéa [0053] - alinéa [0054]; figures 7b, 8a, 8b *	1, 2, 5-7, 9	
A	US 6 085 932 A (COPE ANDREW CHRISTOPHER [GB]) 11 juillet 2000 (2000-07-11) * colonne 4, ligne 8 - ligne 11; figures 2, 3 *	7	
A	GB 836 349 A (ROX LEDERWARENFABRIK G M B H) 1 juin 1960 (1960-06-01) * page 2, ligne 84 - page 3, ligne 18; figure 2 *	1-6	
A	DE 93 11 757 U1 (SCHOTT KAETE [DE]) 7 octobre 1993 (1993-10-07) * le document en entier *	1, 10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B65D D06F B65F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 22 avril 2009	Examineur Appelt, Lothar
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 15 7149

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-04-2009

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2720902 A	18-10-1955	AUCUN	
DE 202004009530 U1	23-09-2004	CA 2569649 A1	29-12-2005
		EP 1755990 A1	28-02-2007
		WO 2005123547 A1	29-12-2005
		US 2008029517 A1	07-02-2008
US 6085932 A	11-07-2000	AUCUN	
GB 836349 A	01-06-1960	FR 1212171 A	22-03-1960
DE 9311757 U1	07-10-1993	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- GB 836349 A [0003]
- US 2720902 A [0004]